Communiqué de presse
10 septembre 2020

Reprise de l'épidémie : Ne sacrifions pas les personnes vulnérables !

Demain se réunit le Conseil de Défense. La reprise de l'épidémie est avérée et nous attendons les mesures idoines.

Le décret concernant le retour au travail des personnes vulnérables, paru le 30 août, s'appuie sur un avis du Haut Conseil de la Santé Publique, publié le 02 septembre mais daté du 23 juillet. Comme annoncé, hier, par Jean-François Delfraissy, président du Conseil scientifique, la situation sanitaire a clairement évolué défavorablement depuis cette date, et cet argument n'est donc plus tenable.

L'équilibre entre la reprise économique et la sécurité sanitaire est délicat à trouver, mais il n'est pas admissible de sacrifier les personnes à risque.

Des mesures d'urgence sont à prendre impérativement, et parmi elles **nous réclamons le rétablissement du chômage partiel dans le privé, des autorisations spéciales d'absence dans la fonction publique et des arrêts dérogatoires pour les indépendants, pour l'ensemble des personnes vulnérables listées par le Haut Conseil de la Santé Publique, ainsi que leurs proches**, afin d'assurer la protection des personnes à risque.

Contact presse : 01 40 56 98 80 – communication@france-assos-sante.org